

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 4 février 2019 à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Christina Béland, conseillère
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019**
- 4. CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Lettre de M. Pierre Harnois au sujet des frais interurbains des résidents du Lac Souris
 - 4.2 Lettre de M. Ubald Tousignant concernant l'aqueduc du Domaine des Bouleaux blancs
 - 4.3 Lettre de remerciement de l'Âge d'Or Saint-Élie-de-Caxton
 - 4.4 Programme d'emplois verts
 - 4.5 Lettre FQM relative au Programme de la taxe sur l'essence et de la compensation du Québec (TECQ)
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
 - 7.1 Adoption de la Politique pour contrer le harcèlement, l'incivilité et la violence au travail
 - 7.2 Adhésion au Programme d'assurances des OSBL de l'UMQ
 - 7.3 Adhésion à la COMBEQ de Mmes Anne-Claude Hébert-Moreau et Sandra Gérôme
 - 7.4 Adhésion à l'ADMQ de Benoît Gauthier
 - 7.5 Demande au CRTC pour l'élimination des frais interurbains pour les appels sur le territoire de la municipalité
 - 7.6 Lettre au ministre François-Philippe Champagne pour demander l'assouplissement des règles relatives à l'utilisation de la Taxe sur l'essence et de la compensation du Québec (TECQ) afin d'étendre la liste des travaux admissibles
 - 7.7 Demande d'aide financière au Volet 2 du programme de soutien des actions de préparation aux sinistres

- 7.8 Confirmation de l'entente avec la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc à l'effet de soumettre une demande conjointe de soutien financier additionnel dans le cadre du Volet 2 du programme de soutien des actions de préparation aux sinistres
- 7.9 Adoption de la grille de rémunération pour les élections partielles de 2019
- 7.10 Déclaration de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique
- 7.11 Adhésion Québec Municipal
- 7.12 Barrage routier Opération Enfant Soleil
- 7.13 Contribution au service de transport adapté pour 2019

8. RÉSOLUTIONS – RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Nomination de Mme Martine Painchaud à titre de directrice des Loisirs, Culture, Tourisme et Communication
- 8.2 Embauche de Mme Katherine Chartrand à titre de pompière

9. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

- 9.1 Réparation du camion de déneigement

10. RÉSOLUTIONS – LOISIRS/CLUTURE/TOURISME

11. RÉSOLUTIONS – DONS ET SUVENTIONS

- 11.1 Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux lacs, aux organismes et aux individus

12. RÉSOLUTIONS – URBANISME

- 12.1 Adoption du règlement de zonage 2018-014 modifiant le règlement 2010-012

13. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

- 13.1 _____
- 13.2 _____
- 13.3 _____
- 13.4 _____
- 13.5 _____

14. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-02-025

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Francine Buisson et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les items suivants :

- 13.1 Demande subvention salariale programme emplois verts
- 13.2 Demande de commandite à Hydro-Québec
- 13.3 Demande d'aide financière PDZAA
- 13.4 Appui projet de personnes spécialisées pour les camps de jour

Adoptée

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

RÉSOLUTION 2019-02-026

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Charline Plante il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 avec la modification suivante :

- Ajouter la résolution d'adoption de l'ordre du jour 2019-01-001.

Adoptée

4. **CORRESPONDANCE**

- 4.1 Lettre de M. Pierre Harnois au sujet des frais interurbains des résidents du Lac Souris
- 4.2 Lettre de M. Ubald Tousignant concernant l'aqueduc du Domaine des Bouleaux blancs
- 4.3 Lettre de remerciement de l'Âge d'Or Saint-Élie-de-Caxton
- 4.4 Programme d'emplois verts
- 4.5 Lettre FQM relative au Programme de la taxe sur l'essence et de la compensation du Québec (TECQ)

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

5. RAPPORT DES COMITÉS

CHRISTINA BÉLAND

- Madame Béland mentionne qu'elle siège sur le comité En route vers la carboneutralité de la MRC de Maskinongé. Madame Karine Langlais de la SADC de Maskinongé a fait une analyse de chaque municipalité dont la nôtre. Monsieur le maire, Sandra Gérôme et moi l'avons rencontré le 22 janvier dernier et l'idée c'est de faire un plan d'action afin de réduire les gaz à effet de serres.

LUCIE HAMELIN

- Les premiers répondants sont toujours au travail, en fin de semaine ils ont répondu à un appel. Deux personnes sont intéressées à se joindre à l'équipe, il s'agit de messieurs Gilbert et Leclerc, nous évaluerons prochainement les besoins en formation.
- Nous travaillons très fort pour qu'il y ait encore cette année des conférences horticoles au Garage de la Culture.

CHARLINE PLANTE

- Madame Plante annonce qu'une conférence de presse aura lieu pour l'ouverture de la nouvelle bibliothèque le 12 février prochain à 10h00. Celle-ci sera ouverte toute la journée de 10h00 à 20h00. Elle profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles et plus particulièrement madame Suzanne Arel nouvelle coordonnatrice de la bibliothèque.
- Madame Plante mentionne que le 26 février à 19h00 au Centre Communautaire aura lieu la présentation citoyenne de la nouvelle politique culturelle qui sera présentée au conseil municipal en mars. La politique sera disponible sur le site web de la municipalité dans les prochains jours.
- Les inscriptions scolaires auront lieu cette semaine. Si vous avez des enfants qui auront 4 ans avant le 1^{er} octobre, vous devez vous présenter à l'école avec le certificat de naissance.
- Plusieurs conversations téléphoniques et une rencontre avec le député monsieur Simon Allaire afin de trouver une solution suite à l'interdiction d'utiliser les carrioles. Nous avons bon espoir d'obtenir un décret ministériel avant la fin du mois de février. Nous avons mentionné à monsieur Allaire l'importance économique et sociale du tourisme pour notre municipalité advenant le cas où il y aurait interdiction d'utiliser les carrioles.

FRANCINE BUISSON

1. **Statistique site Web pour janvier 2019 :**
 - a. Site municipal : 7 332 visites et 20 207 pages consultées (comparatif 2018 : visites en hausse, pages consultées à la baisse)
 - b. Site touristique : 3 725 visites et 9026 pages consultées (visites en hausse, pages consultées à la baisse)
2. **Cours UTA :** Session hivernale débute jeudi le 7 février, de 12 h à 14 h 30, durée de 10 semaines. 26 inscriptions.
3. **Salon des Tout-Petits MRC de Maskinongé du 8 juin 2019 :** Offre de candidature non retenue pour présenter le salon en 2019. Actuellement, nous ne disposons pas d'une salle répondant aux dimensions exigées. Nous avons déjà reconduit notre offre de candidature pour l'an prochain. L'activité pourra être tenue dans le nouveau gymnase de l'école.
4. **Politique Familles-aînés :**
 - a. **Réunion régionale de la mise à jour de la politique Familles-aînés de la MRC** prévue à Saint-Élie le 23 janvier dernier a été reporté au mardi 5 février. Cause : mauvaise température. Tous les membres du comité F/A et le maire participeront à la rencontre.

- b. **Réunion du comité local du 30 janvier dernier** : Principaux dossiers traités :
- i. **Élaboration d'une politique d'accueil des nouveaux arrivants**. Formation d'un sous-comité de travail parmi les membres du comité.
 - ii. **Fête annuelle des familles caxtoniennes**. Samedi 25 mai 2019, parc et terrain de balle, de 11 h à 16 h. Programmation à venir.
 - iii. **Activité d'accueil des nouveaux arrivants**. Samedi 24 août 2019, Garage de la Culture, de 10 à 12 h. Programme à venir.
 - iv. **Fête de Noël 2019**. Dimanche 8 décembre 2019, Centre communautaire, heures à déterminer. Réservation pour réaliser l'animation.

BENOÎT GAUTHIER à titre de Président d'élection

- Un avis public a été affiché à l'effet qu'il y aura une élection partielle dimanche le 31 mars 2019 entre 10h00 et 20h00. La période pour les candidatures débutera le 15 février jusqu'au vendredi 1^{er} mars 16h30, exceptionnellement le bureau sera ouvert en après-midi. Dimanche le 24 mars aura lieu le vote par anticipation de 12h00 à 20h00. Dans la prochaine infolettre, des informations plus détaillées seront inscrites à ce sujet.

ROBERT GAUTHIER

- Monsieur le maire donne des explications concernant l'avis d'ébullition préventif de dimanche dernier. Un bris est survenu à la station de pompage ce qui a eu comme effet de baisser le niveau d'eau dans le réservoir. Il y a eu transport par citerne d'eau provenant de la station de pompage Samson Marchand. Dès qu'un transport d'eau est effectué, il doit y avoir un avis d'ébullition par mesure de prévention. Nous attendons le résultat d'analyse d'eau, nous vous informerons le plus rapidement possible de la levée d'ébullition.
- Monsieur le maire mentionne que plusieurs ont constaté que le dôme qui couvre nos abrasifs d'hiver s'est effondré la semaine dernière, heureusement il n'y a pas eu de conséquences négatives. Il faut préciser que le dôme est installé depuis 4 ou 5 ans il a subi les effets de l'hiver qu'on connaît.
- Monsieur le maire mentionne que huit candidatures ont été reçues concernant le poste de Directeur aux travaux publics, le concours est maintenant terminé, nous procéderons aux entrevues la semaine prochaine et le résultat vous annoncé lors de la prochaine rencontre.
- Monsieur le maire mentionne qu'il y a aussi un poste de technicien(ne) en loisirs, culture et tourisme se poste est ouvert jusqu'au 15 février 16h00.
- Monsieur le maire mentionne que les services de téléphonie cellulaire devraient être disponibles d'ici le 15 mars sur le territoire de Saint-Élie-de-Caxton. La construction de la tour est terminée et les tests de calibrage sont en cours. Toujours selon le représentant de Vidéotron, l'entreprise Sogetel est aussi partie prenante de ce projet, de sorte que tous les liens de services avec les différents fournisseurs devraient fonctionner que ce soit Rogers, Bell et Telus.
- Monsieur le maire donne des informations concernant l'eau potable au Domaine Ouellet. Un règlement d'emprunt et une subvention de 873 000.00 \$ depuis 2014. En décembre la municipalité a fait l'acquisition d'un terrain pour l'installation de la station de pompage. Nous attendons le certificat d'autorisation pour certaines phases des travaux du Ministère de l'Environnement. L'objectif dans ce dossier, c'est d'avoir terminé les travaux pour décembre 2019.
- Monsieur le maire donne des informations concernant l'eau potable au Domaine des Bouleaux-Blancs, nous avons eu des nouvelles sur la taxe TECQ 2019-2023 on devrait recevoir une lettre du MAMOT nous informant du montant qui nous sera alloué pour les travaux, car la priorité de ce programme est de couvrir les problématiques d'eau potable. Après, nous serons en mesure de commencer à faire nos évaluations et la planification de notre demande de subvention pour avoir un projet d'eau potable au domaine des Bouleaux-Blancs le plus rapidement possible.
- Monsieur le maire mentionne qu'afin d'assumer ses responsabilités et de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019, la

Municipalité a fait une première demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique. Nous avons reçu à ce jour un montant de 4 500 \$ pour actualiser notre Plan de sécurité civile et une autre demande de 10 000 \$ sera faite au cours de prochaines semaines pour la mise en œuvre de moyens d'action.

De plus, une entente avec Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc est en discussion pour le partage d'actions communes à mettre en place. Cela nous rendra éligible à une subvention de 2 000 \$ de plus pour ce plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile qui permettra d'unir nos forces en cas de sinistre majeur.

- Monsieur le maire mentionne qu'au niveau loisirs, culture et tourisme une entente avec le ministère de la Culture et des communications qui portait sur 30 000 \$ sur 3 ans, nous sommes à l'an 2 de cette entente.
- Monsieur le maire mentionne qu'une demande a été faite à Patrimoine Canada pour la fête du 24 juin, nous avons obtenu un montant de 2 000.00 \$
- Monsieur le maire donne des explications concernant le Parc nature et culture, l'étape financement de ce projet étant maintenant complétée, ayant obtenu plus de 85 % des coûts du projet sous la forme de subventions gouvernementales et de commandites privées, nous irons de l'avant pour réaliser cet investissement majeur pour notre avenir.

Comme il était prévu dans la résolution que le Conseil a adoptée en septembre dernier, nous embaucherons une firme de consultants spécialisés pour élaborer un concept d'aménagement pour la partie du territoire de la municipalité comprise entre le chemin des Loisirs et la rivière Yamachiche, incluant le terrain inclus dans le Projet de parc nature et culture ainsi que ceux appartenant à la fabrique, afin d'assurer un ensemble cohérent et intégré. Ce concept d'aménagement fera l'objet d'une consultation de la population au fur et à mesure de sa réalisation.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

COMPTES À PAYER

11219	ABAT EXTERMINATION	ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE, STATION POMPAGE	833.57
11220	A.I.E. INFORMATIQUE INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	323.36
11221	ATELIER SOUDURE ST-ELIE	ENTRETIEN CHARIOTS BALADE, ENTR. INSPECTION CAMION NEIGE, TRACTEUR	3 496.64
11222	AUTOBUS JRG	FÉERIE DE NOËL	1 333.71
11223	BÉLANGER	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	227.37
11224	BELANGER SAUVÉ AVOCATS	AUTRES SERVICES JURIDIQUES	2 478.40
11225	JOCELYN BELLERIVE	CONTRAT DENEIGEMENT CHEMINS	6 948.32
11226	BELLEMARE MOTO	ACHAT OUTILS, RÉPARATION OUTILS	562.45
11227	BOTELHO JUAN	JETON PREMIER RÉPONDANT	50.00
11228	CARQUEST PIECES D'AUTOS	ENTRETIEN INSPECTION CAMION NEIGE	175.36

11229	CORPO DES OFFICIERS MUNICIPAUX	ADHÉSION COMBEQ	695.60
11230	C.R.S.B.P.C.Q.L.M.	ACCÈS ET BASE DONNES LOGICIELS	12 286.77
11231	SYNDICAT REG. DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX	COTISATION SYNDICALE	709.03
11232	DISTRIBUT'EAU PLUS	ALIMENTS	13.50
11233	DOMAINE DU LAC OUELLET	REMBOURSEMENT TAXES	698.45
11234	DUGAS MECANIQUE MOBILE	ENTRETIEN CAMION	302.04
11235	ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL	AMÉNAGEMENT NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE, ECLAIRAGE	924.96
11236	ENTREPRISES MARIO LAROCHE	ENTREPRISE MARIO LAROCHE	57.97
11237	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	CONTRAT DENEIGEMENT CHEMINS	23 001.13
11238	EQUIPEMENT MARCEL GÉLINAS	ENTRETIEN INSPECTION CAMION NEIGE	64.10
11239	FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS	ADHÉSION FQM ET FCM	499.92
11240	FONDS D'INFORMATION	FRAIS MUTATION	52.00
11241	FOURNITURES BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	969.56
11242	GAUTHIER ROBERT	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	215.17
11243	GROUPE CLR	TÉLÉPAGE ET COMMUNICATION	172.12
11244	GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN TRACTEUR	1 040.18
11245	HOCKEY LEMAY	VETEMENTS TRAVAIL	375.81
11246	JULIEN BELLERIVE ET FILS	LOCATION MACHINERIE	143.71
11247	MAISON DES JEUNES	SUBVENTION MAISON DES JEUNES	2 500.00
11248	MATÉRIAUX LAVERGNE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	105.73
11249	MRC MASKINONGÉ	GESTION DES BOUES, ENFOUISSEMENT DÉCHETS, REDEV. ÉLIMINATION /\$23.07/TONNE, QUOTE-PART LÉGISLATION, TÉLÉPHONE MAISON DU CITOYEN, TOURISME, URBANISME, GARAGE	98 469.34
11250	PATRICK MUISE	CHEMINS PRIVÉS, DÉNEIGEMENT TERRAINS MUNICIPAUX	13 394.61
11251	MUNICIPALITÉ SAINT-BARNABÉ	EAU ST-BARNABÉ SAMSON/MARCHAND	301.50

11252	MUNICIPALITÉ SAINT-MATHIEU	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	3 025.42
11253	MUNICIPALITÉ CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	959.04
11254	MUNICIPALITÉ SAINT-LÉON	SALAIRE PRÉVENTIONNISTE	268.45
11255	NORDTRAX QUÉBEC	ENTRETIEN INSPECTION CAMION NEIGE	2 146.47
11256	MARTINE PAINCHAUD	PUBLICATIONS MUNICIPALES	26.40
11257	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	82.62
11258	QUÉBEC MUNICIPAL	FOURNITURES DE BUREAU	328.37
11259	REGIE DE TRANSPORT EN COMMUN	TRANSPORT ADAPTE	6 463.00
11260	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34
11261	SBM DIJITEC INC.	FOURNITURES DE BUREAU	21.82
11262	SERVICES TECHNIQUES INCENDIE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, TESTS (ECHELLES, APRIA, AUTOPOMPE)	971.84
11263	SIUCQ MAURICIE	SERVICES TECH. SÉCURITÉ CIVILE	5 444.00
11264	ENERGIES SONIC INC.	ESSENCE ET DIESEL DÉNEIGENEMTN, HUILE À CHAUFFAGE CASERNE ET GARAGE	3 539.71
11265	SYSTÈME HYDRAULIQUES TLG	ENTR. INSPECT. CAMION NEIGE	307.49
11266	TRANSPORT M.A. LAVALLEE	CH. PRIVÉ LAC BELLERIVE	2 529.45
11267	PASCAL VEILLETTE	FÉERIE DE NOËL	1 200.00
11268	ELAINE GROLEAU	FÉERIE DE NOËL	60.00
11269	JULIETTE DAUPLÉ	FÉERIE DE NOËL	60.00
		TOTAL	200 912.80

COMPTES PAYÉS D'AVANCE

HYDR33	HYDRO-QUEBEC	2 143.10
HYDR33	HYDRO-QUEBEC	1 327.52
REVE40	REVENU CANADA	6 504.74
REVE20	REVENU QUEBEC	16 044.71
HYDR33	HYDRO-QUEBEC	970.12
HYDR33	HYDRO-QUEBEC	144.07
UNIO14	L'UNION-VIE	2 018.21
SOGE33	SOGETEL INC.	880.97
REVE20	REVENU QUEBEC	42.84
BELL29	BELL MOBILITE INC.	65.38
FOND18	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	307.06

RETR17	RETRAITE QUÉBEC	204.25
REVE20	REVENU QUEBEC	39.68
	TOTAL	30 692.65

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES :

RÉSOLUTION 2019-02-027

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 30 692.65 \$ les comptes déjà payés au montant 200 912.80 \$ et, les salaires nets du mois de janvier 2019 au montant de 49 031.99 \$, totalisant la somme de 280 637.44 \$.

Adoptée

7. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION

7.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT, L'INCIVILITÉ ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail.

RÉSOLUTION 2019-02-028

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christina Béland
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton adopte la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail. Ladite politique entrera en vigueur dès son adoption.

Adoptée

7.2 ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCES DES OSBL DE L'UMQ

ADHÉSION AU PROGRAMME DES ASSURANCES DES OSBL DE L'UMQ

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif oeuvrant sur notre territoire et auprès des citoyens de notre municipalité peuvent avoir de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte-tenu du risque qu'ils encourrent ou font encourir;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a procédé à un appel d'offres public en vue d'identifier un assureur qui offre la proposition d'assurances la plus avantageuse au niveau des conditions et des prix pour les OSBL reconnus de notre municipalité.

RÉSOLUTION 2019-02-029

Sur proposition de Francine Buisson appuyé par Christina Béland
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton adhère au programme sans frais des assurances des OSBL de l'Union des municipalités du Québec et en informe ses organismes sans but lucratif locaux.

Adoptée

7.3 ADHÉSION À LA COMBEQ DE MMES ANNE-CLAUDE HÉBERT-MOREAU ET SANDRA GÉRÔME

ADHÉSION COMBEQ ANNE-CLAUDE HÉBERT-MOREAU ET SANDRA GÉRÔME POUR L'ANNÉE 2019 :

RÉSOLUTION 2019-02-030

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Francine Buisson
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton autorise le paiement à la CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC pour l'adhésion 2019 des employés suivants :

- Anne-Claude Hébert-Moreau : 431.16 \$
- Sandra Gérôme : 264.44 \$

Adoptée

7.4 ADHÉSION À L'ADMQ DE BENOÎT GAUTHIER

ADHÉSION ADMQ BENOÎT GAUTHIER POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLUTION 2019-02-031

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Charline Plante
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton autorise le paiement à l'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC pour l'adhésion 2019 de monsieur Benoît Gauthier, directeur général, au montant de 463.00 \$ taxes incluses.

Adoptée

7.5 DEMANDE AU CRTC POUR L'ÉLIMINATION DES FRAIS INTERURBAINS POUR LES APPELS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

DEMANDE AU CRTC POUR L'ABOLITION DES FRAIS D'INTERURBAIN POUR LES APPELS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE qu'une partie des citoyens de la municipalité, soit les résidents du secteur du Lac Souris et d'une partie des Lacs Longs, doivent payer des frais d'interurbain pour leurs appels locaux;

ATTENDU QUE cette situation perdure depuis de nombreuses années et qu'elle cause un préjudice à nos citoyens.

RÉSOLUTION 2019-02-032

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton demande au CRTC d'exiger des fournisseurs du service téléphonique dans notre municipalité d'abolir les frais interurbains pour les appels à l'intérieur du territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

7.6 LETTRE AU MINISTRE FRANÇOIS-PHILIPPE CHAMPAGNE POUR DEMANDER L'ASSOUPLISSEMENT DES RÈGLES RELATIVES À L'UTILISATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA COMPENSATION DU QUÉBEC (TECQ) AFIN D'ÉTENDRE LA LISTE DES TRAVAUX ADMISSIBLES

LETTRE AU MINISTRE FRANÇOIS-PHILIPPE CHAMPAGNE DEMANDANT DES ASSOUPLISSEMENTS À L'UTILISATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA COMPENSATION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE les dispositions de l'Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence 2014-2024 sont en cours de révision;

ATTENDU QUE les dispositions actuelles limitent l'admissibilité au financement à une liste restreinte d'interventions sur les infrastructures locales;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec souhaitent que les nouvelles règles soient les plus flexibles possibles pour répondre adéquatement aux besoins spécifiques de chaque municipalité.

RÉSOLUTION 2019-02-033

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Christina Béland
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton demande au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, M. François-Philippe Champagne, de prendre en considération les besoins des municipalités du Québec quant à l'établissement des nouvelles règles relatives à l'utilisation du Fonds de la taxe sur l'essence et la Compensation du Québec.

Adoptée

7.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 2 DU PROGRAMME DE SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES

SÉCURITÉ CIVILE - AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME DE SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

RÉSOLUTION 2019-02-034

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000.00 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000.00 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000.00 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Saint-Mathieu-du-Parc pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise monsieur Benoît Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

7.8 CONFIRMATION DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC À L'EFFET DE SOUMETTRE UNE DEMANDE CONJOINTE DE SOUTIEN FINANCIER ADDITIONNEL DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU PROGRAMME DE SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES

CONFIRMATION DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE CONJOINTE DE SOUTIEN FINANCIER ADDITIONNEL AU VOLET 2 DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Élie-de-Caxton et de Saint-Mathieu-du-Parc soumettent une demande d'aide financière additionnelle au Volet 2 du Programme de soutien aux actions de préparations aux sinistres;

ATTENDU QUE les deux municipalités envisagent de partager leur centre de coordination et de mettre en commun leurs ressources lors de sinistres majeurs;

ATTENDU QUE cette mise en commun des ressources aura pour effet d'améliorer l'efficacité des interventions et d'accroître la sécurité de nos citoyens.

ATTENDU QUE les deux municipalités conviennent de conclure un plan d'entraide en matière de sécurité civile.

RÉSOLUTION 2019-02-035

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christina Béland

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton confirme son engagement à conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide inter-municipale en matière de sécurité civile.

Adoptée

7.9 ADOPTION DE LA GRILLE DE RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLECTIONS PARTIELLES DE 2019

RÉSOLUTION RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLECTIONS PARTIELLES MUNICIPALES 2019

ATTENDU qu'il y aura la tenue de l'élection partielle municipale le 31 mars prochain;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir la rémunération versée lors des dites élections;

ATTENDU que le Directeur général des Élections a publié un avis dans la Gazette officielle du Québec le 13 janvier 2018 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux établie pour l'exercice financier 2018;

RÉSOLUTION 2019-02-036

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la rémunération tel que le tableau ci-dessous pour les élections partielles municipales 2019 :

POSTE	Rémunération 2017	Nouvelle rémunération 2019
<i>Scrutateur (bureau de vote)</i>	15.00 \$/h	15.00 \$/h
<i>Secrétaire de bureau de vote</i>	14.00 \$/h	14.40 \$/h
<i>Primo et autre</i>	14.06 \$/h	15.00 \$/h
<i>Président d'une table de vérification de l'identité des électeurs</i>	13.00 \$/h	13.00 \$/h
<i>Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs</i>	12.00 \$/h	12.00 \$/h
<i>Président d'une commission de révision de la liste électorale</i>	15.75 \$/h	16.80 \$/h
<i>Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale</i>	15.75 \$/h	16.80 \$/h
<i>Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale</i>	13.50 \$/h	14.40 \$/h

Adoptée

7.10 DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON VISANT À RECONNAÎTRE L'URGENCE CLIMATIQUE ET LA NÉCESSITÉ D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

APPUI À LA DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

ATTENDU les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constate l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de déployer des mesures d'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU que Saint-Élie-de-Caxton subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles l'intensification des averses et des tempêtes hivernales;

CONSIDÉRANT que les actions de lutte aux changements climatiques ont pour effet général d'améliorer la résilience de la collectivité ainsi que la qualité de vie des citoyens.

RÉSOLUTION 2019-02-037

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton :

- reconnaisse que des transitions rapides et de grandes envergures dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme

sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;

- poursuivre la mise en œuvre d'actions de lutte aux changements climatiques en respect de la capacité de payer des citoyens et des enveloppes budgétaires qui seront allouées pour ce faire et permettant ainsi d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique, notamment en :
 - participant activement au programme «En route vers la carboneutralité de la MRC de Maskinongé»;
 - maintenant notre participation au programme «Partenaire pour la protection du climat»;
 - poursuivant notre programme de restauration des bandes riveraines initié en 2008;
 - participant au «Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable»;
 - favorisant les transports actifs, notamment en améliorant le réseau de pistes cyclables;
- invite les différents commerces, industries et institutions ainsi que l'ensemble des citoyens à jouer un rôle de premier plan dans la réduction des gaz à effet de serre;
- demande aux gouvernements du Québec et du Canada de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

Adoptée

7.11 ADHÉSION QUÉBEC MUNICIPAL

ADHÉSION QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLUTION 2019-02-038

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Charline Plante
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton autorise le paiement à QUÉBEC MUNICIPAL, pour l'adhésion 2019 au montant de 328.37 \$ taxes incluses.

Adoptée

7.12 BARRAGE ROUTIER OPÉRATION ENFANT SOLEIL

BARRAGE ROUTIER OPÉRATION ENFANT SOLEIL

ATTENDU QU'une demande pour tenir un barrage routier ayant pour but de ramasser des fonds pour Opération Enfant Soleil a été adressée à la Municipalité.

RÉSOLUTION 2019-02-039

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Francine Buisson,
il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'un barrage routier pour le téléthon Opération Enfant Soleil la fin de semaine du 1^{er} et 2 juin 2019. L'endroit visé est l'intersection de l'avenue Principale et Chemin des Loisirs.

Le demandeur devra informer la Sûreté du Québec et le Ministère des Transports de leur activité.

Adoptée

7.13 CONTRIBUTION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR 2019

CONTRIBUTION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit payer une contribution afin d'obtenir le service de transport adapté pour les citoyens à mobilité réduite de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

RÉSOLUTION 2019-02-040

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin,
il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte le paiement de la contribution concernant le transport adapté pour 2019 au montant de 6 463.00 \$.

Adoptée

8. RÉSOLUTIONS – RESSOURCES HUMAINES

8.1 NOMINATION DE MME MARTINE PAINCHAUD À TITRE DE DIRECTRICE DES LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET COMMUNICATION

NOMINATION DE MME MARTINE PAINCHAUD AU POSTE DE DIRECTRICE DES LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET COMMUNICATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton est en voie de conclure une entente avec la Commission scolaire de l'énergie pour l'utilisation du nouveau gymnase de l'école afin d'offrir de nouvelles activités sportives et récréatives;

ATTENDU QUE des travaux seront faits au Garage de la Culture pour permettre une offre culturelle plus étendue et plus diversifiée;

ATTENDU QUE pour assurer une meilleure coordination et une gestion plus efficace entre les activités de loisir, de culture, de tourisme et des communications, la municipalité a mis en place une direction regroupant ces quatre services;

ATTENDU QUE Mme Martine Painchaud, à titre de directrice du tourisme, est déjà responsable de plusieurs activités reliées à ces différents services.

RÉSOLUTION 2019-02-041

Sur proposition de Lucie Hamelin appuyé par Christina Béland
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton nomme Mme Martine Painchaud au poste de directrice des Loisirs, de la Culture, du Tourisme et des Communications et mandate le maire, M. Robert Gauthier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Benoît Gauthier, pour signer le contrat de travail.

Adoptée

8.2 EMBAUCHE DE MME KATHERINE CHARTRAND À TITRE DE POMPIÈRE

EMBAUCHE KATHERINE CHARTRAND À TITRE DE POMPIÈRE

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'embauche de nouveaux pompiers le 3 et 19 décembre dernier.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de compléter la brigade de pompiers de Saint-Élie-de-Caxton.

RÉSOLUTION 2019-02-042

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal embauche madame Katherine Chartrand à titre de pompière, ayant passé son entrevue en janvier dernier, avec une période de probation de 1 an.

Adoptée

9. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

9.1 RÉPARATION DU CAMION DE DÉNEIGEMENT

TRAVAUX DE RÉPARATION CAMION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE des bris majeurs sont survenus au camion de déneigement.

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire d'effectuer les réparations rapidement.

RÉSOLUTION 2019-02-043

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Christina Béland,
il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 8 663.63 \$ taxes incluses à Camions Western Star Mauricie Inc. pour les travaux effectués, soit le changement du différentiel avant, pièces et main-d'œuvre.

Adoptée

10. RÉSOLUTIONS – LOISIRS/CLUTURE/TOURISME

Aucun dossier à cet item.

11. RÉSOLUTIONS – DONS ET SUVENTIONS

11.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN LOGISTIQUE ET FINANCIER AUX LACS, AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ADOPTION POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN LOGISTIQUE ET FINANCIER AUX LACS, AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU QUE la politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux lacs, aux organismes et aux individus est venue à échéance le 31 décembre 2018.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite poursuivre l'application de ce programme de soutien pour la prochaine année.

RÉSOLUTION 2019-02-044

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Francine Buisson
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton adopte la nouvelle politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux lacs, aux organismes et aux individus en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019.

Adoptée

12. RÉSOLUTIONS – URBANISME

12.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-012

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON
MRC DE MASKINONGÉ**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-014
MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 2010-012**

Article 1. Titre et numéro du règlement

Ce règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage 2010-012» et il porte le numéro 2018-014.

Article 2. Objet du règlement

Il a pour objet d'ajouter l'usage de la classe résidentielle du groupe : habitation communautaire dans la zone 232-REC et d'ajouter l'usage de la classe récréation et loisirs du groupe : récréation intérieure, sous-groupe : 01 théâtre dans la zone 114-CR

Article 3. Grille de spécification 114-CR

La grille de spécification 114-CR est modifiée par l'ajout de l'usage récréation intérieure sous-groupe 01.

(Amphithéâtre, auditorium, cinéma, théâtre (avec ou sans service de restauration))

La grille de spécification 114-CR est annexée au présent règlement.

Article 4. Grille de spécification 232-REC

La grille de spécification 232-REC est modifiée par l'ajout de l'usage habitation communautaire.

La grille de spécification de la zone 232-REC est annexée au présent règlement.

Article 5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait et adopté à Saint-Élie-de-Caxton le 4 février 2019 à la séance ordinaire du conseil municipal.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Robert Gauthier, maire

Benoit Gauthier,
Secrétaire-trésorier

Avis de motion : 12 novembre 2018

Adoption de premier projet de règlement : 12 novembre 2018

Publication : 13 novembre 2018

Assemblée publique de consultation : 29 novembre 2018

Adoption du second projet de règlement : 3 décembre 2018

Adoption du règlement : 4 février 2019

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

ZONE : 114

COMMERCIALE ET RÉSIDENTIELLE

Usages autorisés	Groupe	Sous-groupe	Note	Normes relatives au bâtiment principal	
Habitation				Marge avant minimale	3 m
Habitation unifamiliale	●			Marge latérale minimale	1,8 m
Habitation bifamiliale	●			Marge arrière minimale	4 m
Habitation multifamiliale				Superficie minimale	65 m ²
Habitation communautaire				Largeur minimale de la façade	8 m
Maison mobile				Hauteur maximale	8 m
Commerce et service				Nombre d'étages maximum	2
Service professionnel et personnel	●		1	Normes relatives aux bâtiments accessoires	
Atelier artisanal faible incidence	●		2	Interdit dans la cour avant	oui
Atelier artisanal incidence moyenne				Distance minimale de la ligne latérale	0,9 m
Vente et service		ABCD	3	Distance minimale de la ligne arrière	0,9 m
Automobile et transport				Superficie maximale - 1 bâtiment	120 m ²
Hébergement et restauration		ABC	4	Superficie maximale tous les bâtiments	140 m ²
Récréation et loisirs				Hauteur maximale	6 m
Camping et hébergement				Nombre maximum de bâtiments	3
Récréation intérieure	●	1		Distance minimale entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire	
Récréation extérieure					1,5 m
Industrie				Coefficient d'emprise au sol	
Industrie				Maximum (tous les bâtiments)	25%
Entreposage et vente en gros				Dispositions particulières	
Extraction				Bâtiments reliés à un usage autre que résidentiel (art. 8.4)	●
Agricole et forestier				Milieu riverain (section 20)	●
Culture				Zone à risque d'inondation (section 21)	●
Élevage d'animaux				Assujetti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2010-018	●
Petit élevage d'animaux					
Service agricole					
Agrotourisme					
Forêt					
Public et communautaire					
Institution					
Matières résiduelles					
Transport et énergie					
Usages mixtes autorisés (art. 4.10)			●		
Nombre maximum de logements (art. 4.12)			2		

Note 1	Autorisé comme usage principal ou comme usage secondaire à l'habitation (art.16.4)
Note 2	Autorisé comme usage principal ou comme usage secondaire à l'habitation (art.16.5)
Note 3	Les usages du groupe D sont autorisés comme «usages conditionnels» (règlement 2010-016)
Note 4	Les usages des groupes B et C sont autorisés comme «usages conditionnels» (règlement 2010-016)

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS
ZONE : 232
RÉCRÉATIVE

Usages autorisés	Grou-pe	Sous-groupe	Note
Habitation			
Habitation unifamiliale			
Habitation bifamiliale			
Habitation multifamiliale	•		1
Habitation communautaire	•		1
Maison mobile			
Commerce et service			
Service professionnel et personnel			
Atelier artisanal faible incidence			
Atelier artisanal incidence moyenne			
Vente et service			
Automobile et transport			
Hébergement et restauration		BCD	
Récréation et loisirs			
Camping et hébergement		•	
Récréation intérieure		•	
Récréation extérieure		•	
Industrie			
Industrie			
Entreposage et vente en gros			
Extraction			
Agricole et forestier			
Culture			
Élevage d'animaux			
Petit élevage d'animaux			
Service agricole			
Agrotourisme			
Forêt			
Public et communautaire			
Institution			
Matières résiduelles			
Transport et énergie			
Usages mixtes autorisés (art. 4.10)			•

Nombre maximum de logements (art. 4.12)	
--	--

Normes relatives au bâtiment principal	
Marge avant minimale	8 m
Marge latérale minimale	2 m
Marge arrière minimale	4 m
Superficie minimale	
Largeur minimale de la façade	
Hauteur maximale	
Nombre d'étages maximum	

Normes relatives aux bâtiments accessoires	
Interdit dans la cour avant	
Distance minimale de la ligne latérale	2 m
Distance minimale de la ligne arrière	2 m
Superficie maximale - 1 bâtiment	
Superficie maximale tous les bâtiments	
Hauteur maximale	
Nombre maximum de bâtiments	

Distance minimale entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire	1,5 m
--	-------

Coefficient d'emprise au sol Maximum (tous les bâtiments)	
---	--

Dispositions particulières	
Bâtiments reliés à un usage autre que résidentiel (art. 8.4)	•
Milieu riverain (section 20)	•

Note 1	L'usage du groupe « Habitation multifamiliale et habitation communautaire » sont autorisés uniquement dans le cas de la conversion d'un bâtiment utilisé à des fins récréotouristiques avant le 12 novembre 2008. L'usage Habitation multifamilial est assujéti au règlement sur les usages conditionnels et l'usage habitation communautaire est assujéti au dépôt d'un plan d'aménagement détaillé.

Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
Règlement de zonage - Annexe C

ADOPTION RÈGLEMENT 2018-014

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 3 décembre 2018.

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 4 décembre 2018.

RÉSOLUTION 2019-02-045

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Charline Plante
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2018-014 intitulé :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-014
MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 2010-012 »**

Adoptée

13. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

13.1 DEMANDE SUBVENTION SALARIALE PROGRAMME EMPLOIS VERTS

DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE AU PROGRAMME D'EMPLOIS VERTS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le sentier botanique est un attrait touristique majeur de notre municipalité et qu'il est fréquenté par un nombre important de touristes et de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'animation du sentier en enrichit la visite et est très appréciée des visiteurs.

CONSIDÉRANT QUE nous voulons améliorer notre offre de service en animation des parcs et des loisirs en plein air.

RÉSOLUTION 2019-02-046

Sur proposition de Christina Béland appuyé par Charline Plante,
il est résolu à l'unanimité

QU'une demande de subvention salariale soit soumise au Programme d'emplois verts de l'Association canadienne des Parcs et Loisirs (ACPL), financé par Emploi et Développement social Canada, pour effectuer l'entretien et l'animation du sentier botanique durant la période estivale 2019.

Adoptée

13.2 DEMANDE DE COMMANDITE À HYDRO-QUÉBEC

DEMANDE DE COMMANDITE À HYDRO-QUÉBEC POUR SOUTENIR ET AMÉLIORER L'OFFRE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CONSIDÉRANT QUE l'animation artistique et culturelle offerte au Garage de la culture contribue à la qualité de vie des citoyens de Saint-Élie-de-Caxton;

CONSIDÉRANT QUE l'animation artistique et culturelle contribue à la rétention des touristes et aux retombées touristiques dans la municipalité.

RÉSOLUTION 2019-02-047

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin,
il est résolu à l'unanimité

QU' une demande de commandite soit adressée à Hydro-Québec en matière de soutien à la vitalité des régions, tel que le prévoit la directive d'engagement social de l'entreprise, pour soutenir et améliorer l'offre artistique et culturelle en chanson francophone en lien avec la programmation estivale du Garage de la culture.

Adoptée

13.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAZAA

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PDZAA DE LA MRC DE MASKINONGÉ POUR LA TENUE DU MARCHÉ PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tiendra, en étroite collaboration avec la Coopérative de solidarité agroalimentaire de la MRC de Maskinongé, un marché public à l'été 2019.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé, via le Programme de développement de la zone agricole et agroforestière, peut apporter un soutien financier à la tenue du marché public.

RÉSOLUTION 2019-02-048

Sur proposition de Lucie Hamelin appuyé par Charline Plante,
il est résolu à l'unanimité

QU' une demande d'aide financière, conjointement avec la Coopérative de solidarité agroalimentaire de la MRC de Maskinongé, soit soumise au Plan de développement de la zone agricole et agroforestière 2015-2019 de la MRC de Maskinongé afin de soutenir financièrement la tenue du marché public de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton à l'été 2019.

Adoptée

13.4 APPUI PROJET DE PERSONNES SPÉCIALISÉES POUR LES CAMPS DE JOUR

APPUI AU PROJET DE RESSOURCE PARTAGÉE POUR LES CAMPS DE JOUR DE MASKI EN FORME

CONSIDÉRANT la tenue d'un camp de jour pour les jeunes à Saint-Élie-de-Caxton à l'été 2019;

CONSIDÉRANT les besoins d'une ressource en éducation spécialisée pour venir en aide aux moniteurs du camp de jour dans la gestion de situations problématiques.

CONSIDÉRANT que d'autres municipalités de la MRC de Maskinongé ont exprimé un besoin pour une ressource en éducation spécialisée.

RÉSOLUTION 2019-02-049

Sur proposition de Francine Buisson appuyé par Charline Plante,
il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER la demande de subvention salariale de Maski en forme pour l'embauche d'une ressource partagée entre les municipalités participantes de la MRC de Maskinongé pour offrir un service de soutien en éducation spécialisée aux moniteurs du camp de jour de la municipalité et de contribuer au financement de cette ressource.

Adoptée

14. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions et suggestions est accordée aux citoyens(nes) présents de 20h50 à 21h15.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 21h15.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier
Directeur général, secrétaire-trésorier